

## **RENCONTRE SNES-FSU DIRECTION DE LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE**

A sa demande le SNES-FSU a été reçu par le Directeur Général de la Mission Laïque Française et son adjoint, le 10.01.12.

Plusieurs points à l'ordre du jour:

- **la Commission consultative paritaire (CCP) de contestation de notation administrative.**

Pour rappel, le SNES-FSU avait obtenu de la MLF la possibilité de contestation de notation administrative pour les collègues de la MLF, dans le cadre de l'actuelle CCP. Nous relançons la Direction sur cette question et demandons que les personnels soient officiellement informés de leurs droits, ainsi que des modalités pratiques de contestation. La MLF nous répond qu'une note sera envoyée dans ce sens aux chefs d'établissement. Notons que **cette étape, obtenue par le SNES-FSU à la MLF, est une avancée importante pour les droits des personnels et la défense des situations individuelles.**

- **la question de la représentativité à la commission consultative paritaire locale (CCPL) de l'OSUI au Maroc.**

Le SNES revient sur la question des détachés à la CCPL. Jusque-là, ces derniers pouvaient être présents à titre d'observateurs. Lors de la CCP du 02.12.11, un échange puis un vote proposé par le président de cette CCP (le DG de la MLF) a conduit à évincer les détachés de la commission, y compris de leur rôle d'observateurs. **Le SNES rappelle tout d'abord que nous n'avons pas vocation à être des observateurs, et que cela n'est pas notre pratique syndicale.** Nous demandons à la MLF de revoir cette situation. En effet, certaines décisions qui sont actées dans cette CCP ont des conséquences sur l'ensemble de l'établissement. Tous les personnels sont donc concernés. Il ne s'agit évidemment pas de piétiner les prérogatives des uns ou des autres mais de poser simplement une question de représentativité et de bon sens: les attributions de la CCP doivent peut-être être revues, voire élargies, mais tous les personnels des établissements doivent pouvoir être éligibles, donc potentiellement élus, et **les personnels ont le droit d'être représentés par l'organisation syndicale de leur choix.** La MLF entend nos arguments et dit que le dossier sera rouvert.

- **La question des langues à l'AEFE et les récentes déclarations au Lycée Français d'Alicante.**

De manière générale, nous intervenons à nouveau pour dire que les évolutions actuelles en langues, notamment les groupes de compétences, entraînent le plus souvent des surcharges de travail pour les collègues. **Pour le SNES, ces surcharges et nouvelles contraintes doivent être rémunérées. Par ailleurs, il n'est pas question d'imposer quoi que ce soit aux personnels sur cette question. Ces projets doivent être montés avec les personnels et une concertation nécessaire en amont.** La MLF nous répond que, dans

certains cas, les tâches supplémentaires sont prises en compte mais plutôt sous la forme de décharges que de rémunérations.

Sur les propos tenus à Alicante lors d'une récente mission, le SNES précise deux points:

Il n'est pas question, comme cela a été dit, de bricoler des adaptations locales sur les épreuves de langues de l'examen national du baccalauréat. D'autre part, il est bien entendu que pour toutes les épreuves, les personnels seront rémunérés pour tout ce qui concerne les heures en dehors de l'horaire statutaire, comme c'est le cas aujourd'hui. **Le SNES dénonce d'ailleurs les propos tenus à Alicante concernant les adaptations et les rémunérations des personnels**. La direction de la MLF précise que ces propos doivent être un malentendu: Il n'y aura pas d'adaptation du cadrage national et les personnels seront rémunérés selon les règles en vigueur. Nous revenons par ailleurs sur le projet annoncé d'inspection des collègues par l'IPR en charge du dossier pédagogie à la MLF: pas plus qu'à l'AEFE, ce n'est pour nous une bonne solution. Le SNES est pour une inspection indépendante de l'employeur AEFE ou maintenant Mission Laïque qui a déjà démontré de nombreuses dérives sur la question.

➤ [La situation et l'avenir au Lycée Français de Palma de Majorque en Espagne.](#)

La MLF nous présente l'établissement comme étant dans un état de « très grande faiblesse ». La crise espagnole touche particulièrement les zones côtières et touristiques car elles sont liées aux services. Palma présente cette particularité d'avoir une majorité de familles françaises parmi les usagers. Ces familles sont touchées directement par la crise, d'où des difficultés de paiement et, par voie de conséquences de trésorerie pour l'établissement. Il faut noter que cette **situation des personnels et cette analyse ne font malheureusement que confirmer l'analyse du SNES à l'époque, et nous nous étions fermement opposés au déconventionnement de l'établissement par l'AEFE.**

La MLF annonce également qu'un audit sera diligenté dans l'établissement. Pour le moment, le projet immobilier est au point mort. Le SNES revient sur la difficulté des personnels, notamment des détachés. Pour nous, deux problèmes majeurs se posent. **Il n'est pas question que la situation de l'année dernière se répète, où des pressions avaient été faites sur un personnel pour son départ, que nous étions alors parvenus à stopper.** La MLF nous donne des garanties sur le fait que la situation ne se répètera pas. Nous revenons également sur la question plus large des contrats de détachés dans l'établissement. **Nous dénonçons la précarité engendrée par des contrats d'un an renouvelable, ce n'est pas une solution pour les personnels, ni pour l'établissement d'ailleurs.** La MLF en convient et une étude sera faite pour trouver une solution à cette question.